

présentent certaines allocations du budget de 1878. Ils sont répartis comme il suit entre les divers articles de ce budget auxquels ils sont rattachés :

CHAPITRE I^{er}. — ADMINISTRATION CENTRALE.

Art. 3. Frais de route et de séjour fr. 4,550 »
 Art. 5. Matériel 15,000 »

CHAPITRE II. — PONTS ET CHAUSSÉES, ETC.

Art. 9. Bâtiments civils. — Entretien. . fr. 39,100 »
 Art. 39. Personnel. — Traitements des ingénieurs et conducteurs des ponts et chaussées. . . 3,000 »
 42,100 »

CHAPITRE IV. — CHEMINS DE FER.

Voies et travaux.

Art. 53. Billes, rails, etc. fr. 350,000 »

Transports.

Art. 60. Traitements et indemnités des fonctionnaires, etc. . . fr. 28,850 »
 378,850 »

CHAPITRE XI.

Art. 96. Dépenses imprévues. fr. 5,132 04
 Total. . . fr. 445,632 04

Art. 3. Ces crédits seront couverts au moyen des ressources ordinaires de l'exercice 1878.

Promulguons, etc.

(Contre-signée par le ministre des travaux publics, M. SAINCTELETTE.)

236. — 4 AOUT 1879. — LOI *allouant au département de l'intérieur des crédits supplémentaires se rapportant aux exercices 1878 et 1879* (1). (Moniteur du 7 août 1879.)

Léopold II, etc. Les chambres ont adopté et nous sanctionnons ce qui suit :

(1) Session de 1878-1879.

CHAMBRE DES REPRÉSENTANTS.

Documents parlementaires. — Exposé des motifs et texte du projet de loi. Séance du 17 juin 1879, p. 220. — Rapport. Séance du 22 juillet.

Annales parlementaires. — Discussion et adop-

Art. 1^{er}. Le budget du ministère de l'intérieur, pour l'exercice 1878, fixé par la loi du 27 février 1878, *Moniteur*, n° 59, est augmenté de la somme de cent soixante-trois mille cinq cent douze francs quatorze centimes (fr. 163,512-14) pour payer les dépenses suivantes :

1^o Frais de l'administration dans les provinces, cinq mille cinq cent quatre-vingt-sept francs (fr. 5,587) pour couvrir l'insuffisance du crédit de 1878 affecté à la rémunération des employés des administrations provinciales. fr. 5,587 »

Cette somme sera ajoutée à l'art. 10 du budget de 1878.

2^o Administration provinciale de la Flandre occidentale.

A. Dix mille deux cent quatre-vingt-sept francs (fr. 10,287) pour payer les dépenses extraordinaires faites au gouvernement provincial de la Flandre occidentale, à l'occasion de la visite du roi et de la famille royale, à Bruges, le 19 août 1878. 10,287 »

Cette somme sera ajoutée à l'art. 11 du budget de 1878.

B. Cinq mille deux cent huit francs (fr. 5,208) pour payer des créances réclamées à charge du budget économique de la Flandre occidentale pour fournitures se rattachant à des exercices clos, savoir :

Créance Maertens, fournitures de charbons. fr. 1,655 »

Créance Claeys, fournitures de charbons. . . 3,005 »

tion. Séance du 30 juillet 1879, p. 1601-1605 et 1609.

SÉNAT.

Documents parlementaires. — Rapport. Séance du 31 juillet 1879, p. 39.

Annales parlementaires. — Discussion et adoption. Séance du 31 juillet 1879, p. 521-522.

Créance De-
haudt, rembour-
sement du prix de
location d'un pia-
no fr. 548 ,

Ensemble. . . fr. 5,208 ,

Cette somme formera l'ar-
ticle 117 du budget de l'exer-
cice 1878.

C. Quatre mille francs
(fr. 4,000) pour solder les
dépenses effectuées en 1877
et en 1878 pour le compte
du budget économique de la
Flandre occidentale et se rat-
tachant à la gestion de M. le
chevalier Ruzette, ancien
gouverneur de la province. 4,000 ,

Cette somme sera ajoutée
à l'art. 11 du budget de 1878.

3° Administration provin-
ciale du Hainaut. Vingt-cinq
mille francs (fr. 25,000) pour
payer des dépenses arriérées
et des dépenses faites dans
le courant de l'année 1878
par l'administration provin-
ciale du Hainaut . . . fr. 25,000 ,

Cette somme sera ajoutée
à l'article 11 du budget de
1878.

4° Milice. Quatre cent
soixante-neuf francs qua-
rante-deux cent. (fr. 469-42)
pour payer des dépenses ar-
riérées relatives au service
de la milice et se rapportant
aux exercices 1873, 1874,
1875 et 1876 fr. 469 42

Cette somme formera l'ar-
ticle 118 du budget de 1878.

5° Service vétérinaire.
Cinquante-trois mille trois
cent soixante-dix-neuf francs
(fr. 53,379) destinés à payer
les indemnités dues aux mé-
decins vétérinaires du gou-
vernement fr. 53,379 ,

Cette somme sera ajoutée
à l'article 27 du budget de
1878.

6° Exposition des beaux-
arts. Quarante-cinq mille
cinq cent trente et un francs
soixante-douze centimes
(fr. 45,531-72) pour payer
les dépenses supplémentaires
de l'exposition triennale des
beaux-arts de 1878 . . fr. 45,531 72

Cette somme sera ajoutée
à l'article 108 du budget de
1878.

7° Service de santé. Qua-
tre mille cinquante francs
(fr. 4,050) pour payer des
dépenses arriérées relatives
au service de santé . . fr. 4,050 ,

Cette somme sera ajoutée
à l'art. 109 du budget de 1878.

8° Transfert de crédit.
Autorisation d'imputer sur
le restant disponible de
l'article 11 du budget de
1878 (frais de route et de
tournées administratives des
commissaires d'arrondisse-
ment) l'excédant des dé-
penses prévues à l'article 12
du même budget (frais de
route et de séjour des fonc-
tionnaires et employés des
administrations provin-
ciales).

9° Frais d'administration.
Remboursement des frais
d'instances électorales mis à
la charge de l'Etat par les
cours d'appel et les députa-
tions permanentes des con-
seils provinciaux, en vertu
de l'article 68 des lois élec-
torales coordonnées (crédit
non limitatif) fr. 10,000 ,

Cette somme sera ajoutée
à l'art. 15 du budget de 1878.

Total. . . fr. 163,512 14

Art. 2. Le budget du ministère de l'intérieur pour l'exercice 1870, fixé par la loi du 8 avril de la même année, *Moniteur*, n° 103, est augmenté de deux cent cinquante-quatre mille neuf cent quatre-vingt-huit francs soixante-treize centimes (fr. 254,988-73) pour payer les dépenses suivantes :

1° Marques de fabrique et de commerce. — Dix mille francs (fr. 10,000) pour les frais de publication du recueil des marques, et pour les frais d'impression et autres dépenses relatives à l'exécution de la loi du 10 avril 1879 fr. 10,000

Cette somme formera l'article 44 bis du budget de 1879.

2° Musée royal d'histoire naturelle. — Quinze mille francs (fr. 15,000) pour faire face à la dépense à laquelle donneront lieu les opérations de l'extraction, de la solidification, du montage et du transport des ossements d'iguanodons découverts à Bernissart fr. 15,000

3° Idem. Trois mille six cents francs (fr. 3,600) pour la location des trois derniers trimestres de 1879, d'une maison servant d'annexe au musée royal d'histoire naturelle fr. 3,600

Ces sommes seront ajoutées à l'article 58 du budget de 1879.

4° Musées royaux de peinture, etc. — Deux cent mille francs (fr. 200,000) pour l'acquisition du tableau de Quentin Metzys représentant la légende de sainte Anne, et appartenant à l'église de Saint-Pierre, à Louvain. 200,000

Cette somme sera ajoutée à l'article 74 du budget de 1879.

5° Administration provinciale de la Flandre occidentale, vingt-six mille trois cent quatre-vingt-huit francs soixante-treize centimes (fr. 26,388-73) pour liquider des dettes du budget économique de la province de la Flandre occidentale et payer des créances de la succession de feu M. Vrambout à charge de ce budget fr. 26,388 73

Cette somme sera ajoutée à l'article 11 du budget de 1879.

Total. . . fr. 254,988 73

Art. 3. Les crédits mentionnés dans la présente loi seront couverts au moyen des ressources ordinaires des exercices 1878 et 1879.

Promulguons, etc.

(Contre-signée par le ministre de l'intérieur, M. G. ROLIN-JAEQUEMYS.)

237. — 4 AOUT 1879. — LOI allouant au département de l'intérieur des crédits spéciaux à concurrence de fr. 242,515 40 (1). (Monit. du 7 août 1879.)

Léopold II, etc. Les chambres ont adopté et nous sanctionnons ce qui suit :

Art. 1^{er}. Il est alloué au département de l'intérieur des crédits spéciaux, savoir :

(1) Session de 1878-1879.

CHAMBRE DES REPRÉSENTANTS.

Documents parlementaires. — Exposé des motifs et texte du projet de loi. Séance du 17 juin 1879, p. 217-219. — Rapport. Séance du 22 juillet.

Annales parlementaires. — Discussion et adoption. Séance du 30 juillet 1879, p. 1605-1606.

SÉNAT.

Documents parlementaires. — Rapport. Séance du 31 juillet 1879, p. 39.

Annales parlementaires. — Discussion et adoption. Séance du 31 juillet 1879, p. 320-321.